

LA PRÉSENTE N'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI

AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

**POUR LE DÉPÔT D' ACTIONS ORDINAIRES DE
BONTERRA ENERGY CORP.**

en réponse à l'offre datée du 21 septembre 2020 présentée par

OBSIDIAN ENERGY LTD.

**L'OFFRE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE NORMALE DES ROCHEUSES)
LE 4 JANVIER 2021, À MOINS QU'ELLE NE SOIT PROLONGÉE, ABRÉGÉE OU RETIRÉE PAR
L'INITIATEUR.**

VEUILLEZ UTILISER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DANS LES CAS SUIVANTS :

- 1. VOUS DÉSIREZ ACCEPTER L'OFFRE, MAIS VOS CERTIFICATS D' ACTIONS ORDINAIRES NE SONT PAS IMMÉDIATEMENT DISPONIBLES; OU**
- 2. VOS CERTIFICATS D' ACTIONS ORDINAIRES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS NE PEUVENT ÊTRE REMIS AU DÉPOSITAIRE AVANT L'HEURE D' EXPIRATION.**

Le présent avis de livraison garantie doit être utilisé pour accepter l'offre d'achat (l'« **offre** ») présentée par Obsidian Energy Ltd. (l'« **initiateur** ») visant la totalité des actions ordinaires (les « **Actions** ») de Bonterra Energy Corp. (la « **Société** ») telle qu'elle est exposée dans l'offre d'achat et la note d'information relative à une offre publique d'achat qui l'accompagne datées du 21 septembre 2020 (collectivement, l'« **offre et note d'information** ») seulement si les certificats représentant les Actions devant être déposées ne sont pas immédiatement disponibles ou si les porteurs d'Actions (chacun, un « **actionnaire** ») ne sont pas en mesure de remettre les certificats et les autres documents requis à Kingsdale Advisors (le « **dépositaire** ») au plus tard à l'heure d'expiration, soit 17 h (heure normale des Rocheuses) le 4 janvier 2021, à moins que l'offre ne soit prolongée, abrégée ou retirée par l'initiateur. Le présent avis de livraison garantie peut être remis au dépositaire par courrier recommandé ou lui être envoyé par télécopieur à l'un des bureaux indiqués à la dernière page du présent avis de livraison garantie, selon le cas.

Les modalités et conditions de l'offre et note d'information sont intégrées par renvoi dans le présent avis de livraison garantie. Les termes clés qui sont définis dans l'offre et note d'information, mais qui ne sont pas définis dans le présent avis de livraison garantie, ont le sens qui leur est attribué dans l'offre et note d'information.

Le présent avis de livraison garantie doit être utilisé dans le cadre de l'offre par les porteurs inscrits de certificats d'Actions. La plupart des actionnaires sont des actionnaires non inscrits étant donné que les Actions dont ils sont propriétaires véritables ne sont pas immatriculées à leur nom, mais plutôt au nom d'un intermédiaire, comme un courtier en valeurs mobilières, une banque, une société de fiducie ou un autre intermédiaire (un « **intermédiaire** »), ou un nom d'un dépositaire, comme Services de dépôt et de compensation CDS inc., auquel adhère l'intermédiaire par l'entremise duquel les actionnaires sont propriétaires de leurs Actions. **Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous devriez communiquer avec votre intermédiaire si vous avez des questions concernant cette procédure et suivre attentivement les directives de l'intermédiaire qui détient des Actions pour votre compte pour déposer vos Actions.**

Comme il est énoncé à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie », l'actionnaire inscrit qui souhaite accepter l'offre et a) dont le ou les certificats représentant ses Actions ne sont pas disponibles immédiatement; ou b) qui n'est pas en mesure de faire parvenir le ou les certificats ainsi que la lettre d'envoi et tous les autres documents requis (s'il y a lieu) au dépositaire au plus tard à l'heure d'expiration peut néanmoins déposer ses Actions en réponse à l'offre dans la mesure où toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) le dépôt est fait seulement au bureau principal du dépositaire à Toronto, en Ontario, par un établissement admissible ou par l'entremise de celui-ci;
- b) une copie du présent avis de livraison garantie (ou un fac-similé de celui-ci signé à la main), dûment rempli et signé, accompagné d'une garantie de livraison d'un établissement admissible dans la forme prévue dans l'avis de livraison garantie, parvient au dépositaire à son bureau principal de Toronto (Ontario), Canada, au plus tard à l'heure d'expiration;
- c) le ou les certificats représentant les Actions déposées en bonne et due forme aux fins du transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou un fac-similé de celle-ci signé à la main), accompagnés des garanties de signature exigées, s'il y a lieu, conformément à la lettre d'envoi et de tous les autres documents requis par la lettre d'envoi, parviennent au dépositaire à son bureau de Toronto (Ontario), Canada, au plus tard à 17 h (heure normale des Rocheuses) le deuxième jour de bourse à la TSX suivant l'heure d'expiration.

Un « **établissement admissible** » désigne une banque à charte canadienne de l'annexe I, un participant au Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), un participant au Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou un participant au Medallion Signature Program (MSP) de New York Stock Exchange, Inc. Les participants à ces programmes sont habituellement des organisations participantes d'une bourse de valeurs reconnue au Canada ou aux États-Unis, des membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, des membres de la National Association of Securities Dealers ou des banques et des sociétés de fiducie aux États-Unis.

Le soussigné comprend et reconnaît que le règlement des Actions déposées et ayant fait l'objet d'une prise de livraison par l'initiateur sera effectué uniquement après que le dépositaire aura reçu, dans les délais prévus, (i) les certificats représentant les Actions (ou une confirmation d'inscription en compte); (ii) une lettre d'envoi ou un fac-similé de celle-ci dûment rempli et signé, accompagné des garanties de signatures exigées s'il y a lieu (ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte); et (iii) tous les autres documents requis par la lettre d'envoi au plus tard à 17 h (heure normale des Rocheuses) le deuxième jour de bourse à la TSX suivant l'heure d'expiration.

Le soussigné comprend et reconnaît également qu'en aucun cas un montant ne sera versé par l'initiateur ou par le dépositaire en raison d'un retard dans la prise de livraison et le règlement d'Actions ou dans la remise de la contrepartie offerte à l'égard d'Actions déposées en réponse à l'offre et acceptées aux fins de prise de livraison et de règlement dans le cadre de l'offre.

Chaque pouvoir que le soussigné a conféré ou convenu de conférer dans les présentes est irrévocable et peut être exercé en cas d'incapacité juridique ultérieure du soussigné et, dans la mesure permise par la législation, continue d'avoir effet malgré le décès ou l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité du soussigné, et toute obligation du soussigné dans les présentes lie les héritiers, les représentants successoraux, les successeurs et les ayants droit du soussigné.

À : OBSIDIAN ENERGY LTD.

ET À : KINGSDALE ADVISORS, À TITRE DE DÉPOSITAIRE

N'ENVOYEZ AUCUN CERTIFICAT D'ACTIONS AVEC LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. LES CERTIFICATS D'ACTIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS AVEC VOTRE LETTRE D'ENVOI.

LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DOIT ÊTRE TRANSMIS AU DÉPOSITAIRE PAR TÉLÉCOPIEUR AU NUMÉRO INDIQUÉ À LA DERNIÈRE PAGE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE OU ÊTRE REMIS AU DÉPOSITAIRE AU BUREAU INDIQUÉ À LA DERNIÈRE PAGE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE ET DOIT COMPRENDRE UNE GARANTIE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE DE LA MANIÈRE ÉNONCÉE DANS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE.

LA REMISE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE À UN AUTRE BUREAU QUE LE BUREAU DU DÉPOSITAIRE INDIQUÉ À LA DERNIÈRE PAGE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE OU SA TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR À UN AUTRE NUMÉRO QUE LE NUMÉRO DU DÉPOSITAIRE INDIQUÉ À LA DERNIÈRE PAGE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE NE CONSTITUE PAS UNE LIVRAISON CONFORME AUX EXIGENCES D'UNE LIVRAISON GARANTIE.

LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE NE DOIT PAS SERVIR À GARANTIR DES SIGNATURES FIGURANT DANS LA LETTRE D'ENVOI. SI UNE SIGNATURE FIGURANT DANS LA LETTRE D'ENVOI DOIT ÊTRE GARANTIE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE, ELLE DOIT PARAÎTRE DANS L'ESPACE PRÉVU À LA CASE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENVOI.

Le soussigné dépose par les présentes auprès de l'initiateur, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et la note d'information et dans la lettre d'envoi connexe, dont il est accusé réception par les présentes, les Actions indiquées ci-après conformément à la procédure de livraison garantie prévue à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie ».

DESCRIPTION DES ACTIONS

(Veuillez écrire en caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre aux présentes une liste selon le modèle ci-après.)

Numéro(s) de certificat (s'il y a lieu)	Nom et adresse du porteur inscrit (en caractères d'imprimerie)	Nombre d'Actions représentées par le certificat	Nombre d'Actions déposées*
	TOTAL		

* À moins d'indication contraire, le nombre total d'Actions attestées par tous les certificats remis sera réputé avoir été déposé. Voir la directive 6 de la lettre d'envoi, « Dépôts partiels ».

(Numéros de téléphone de jour avec l'indicatif régional)

(Signature de l'actionnaire)

(Date)

(Nom de l'actionnaire en caractères d'imprimerie)

GARANTIE DE LIVRAISON

Le soussigné, un établissement admissible, garantit la remise au dépositaire, à son bureau de Toronto (Ontario), Canada, indiqué à la dernière page du présent avis de livraison garantie, du ou des certificats représentant les Actions déposées par les présentes en bonne et due forme aux fins du transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou un fac-similé de celle-ci signé à la main), relativement aux Actions, accompagnés des garanties de signature exigées, s'il y a lieu, conformément à la lettre d'envoi et de tous les autres documents requis par la lettre d'envoi au plus tard à 17 h (heure normale des Rocheuses) le deuxième jour de bourse à la TSX après l'heure d'expiration.

Nom de la société	Signature autorisée
Adresse de la société	Nom (en caractères d'imprimerie)
Fonction	
Code postal/Code ZIP	Date
Numéro de téléphone avec l'indicatif régional	

Conformément aux modalités de l'offre, les actionnaires ont le droit de recevoir deux (2) actions ordinaires de l'initiateur pour chaque Action déposée.

Le dépositaire pour l'offre est :

KINGSDALE ADVISORS

Par la poste ou par courrier recommandé :

130 King Street West, Suite 2950
Toronto (Ontario)
M5X 1E2

Sans frais en Amérique du Nord : 1 888 564-7333

Appels à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord : 416 867-2272

Télécopieur : 416 867-2271 ou 1 866 545-5580

Adresse courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com